Aide à l'acquisition et réhabilitation de friches immobilières

CARCASSONNE AGGLO

Présentation du dispositif

Accompagner l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire de Carcassonne Agglo, en facilitant leur accès à des terrains et à des bâtiments adaptés à leur activité.

Le dispositif vise à soutenir l'accroissement de l'activité, l'amélioration de la productivité et le développement des effectifs, tout en réduisant les coûts d'investissement immobilier.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées par ce dispositif, les petites, moyennes et grandes entreprises ayant au moins 3 ans d'existence qui s'implantent ou réalisent un projet de développement sur le territoire de Carcassonne Agglo.

Les entreprises doivent relever des secteurs de l'industrie, de l'artisanat ou des services à l'industrie.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financées, les opérations d'investissement immobilier concernant des bâtiments à usage industriel, artisanal ou de services à l'industrie :

- l'acquisition de friches immobilières,
- la construction de bâtiments,
- la rénovation de bâtiments,
- l'extension de bâtiments.

Le montant minimum de l'investissement est de 200 000 € HT de dépenses immobilières éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux de subvention varie selon la localisation du projet et la taille de l'entreprise. Il peut atteindre :

- 30 % pour les petites entreprises,
- 20 % pour les moyennes entreprises,
- 10 % pour les grandes entreprises dans les zones AFR.

Dans les zones d'aide à l'investissement des PME, il est plafonné à 20% pour les petites entreprises et 10 % pour les moyennes entreprises (aucun taux n'est indiqué pour les grandes entreprises).

Pour les industries agroalimentaires (IAA), le taux de subvention peut atteindre 40%, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Contacter la Direction de l'Économie de Carcassonne Agglo pour vérifier l'éligibilité du projet et connaître les modalités de dépôt du dossier.

Organisme

CARCASSONNE AGGLO
Communauté d'Agglomération de Carcassonne

- **Carcassonne Agglo**
  1 rue Pierre Germain
  11890 CARCASSONNE Cédex 9
  Téléphone : 04 68 10 56 00
  Télécopie : 04 68 47 81 60